

RENFORCEMENT DES CAPACITES – ERASMUS +

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les projets de renforcement de capacités, ou « Capacity Building », sont les **anciens projets Tempus**. Ce sont des projets de **partenariat avec des universités non européennes**, dont l'objectif est de **soutenir la modernisation et l'internationalisation de l'enseignement supérieur** dans les pays partenaires, en lien avec les grands objectifs et instruments européens (processus de Bologne, crédits ECTS, etc.). Les universités européennes **interviennent en tant qu'expert, de soutien aux réformes**.

Il existe deux types de projets « Capacity Building » : les **projets conjoints** et les **projets structurels**. Ils visent des groupes-cibles différents, pour des types d'activités différents

	Projet Conjoint	Projet Structurel
Objectifs et cible	Dirigé vers les établissements partenaires pour le renforcement interne des capacités (modernisation, accessibilité, internationalisation)	Dirigé vers les autorités publiques pour la modernisation de l'enseignement supérieur au niveau systémique , devant encourager les réformes nationales et/ou régionales
Type d'activités	1/ Développement des curricula 2/ Modernisation de la gouvernance, du management et du fonctionnement des établissements 3/ Renforcement des relations entre les établissements et l'environnement socio-économique 4/ Développement de l'internationalisation et mise en réseau	1/ Modernisation des politiques, de la gouvernance et du management des établissements 2/ Renforcement des relations entre les établissements et l'environnement socio-économique



COMMENT CANDIDATER ?

Un projet de Capacity Building peut être bilatéral ou bien multilatéral (consortium). **Les règles pour la constitution d'un consortium sont très précises.** Un consortium doit comporter :

- Autant d'établissements européens que non européens
- Au moins deux établissements par pays non européens (sauf conditions spécialesⁱ)
- Au moins trois pays européens avec un établissement par pays
- POUR LES PROJETS STRUCTURELS : les ministères en charge de l'enseignement supérieur

La durée des projets de de 24 ou 36 mois.

PRIORITES

Pour candidater, il faut que le projet **s'inscrive dans les priorités nationales et régionales définies par la Commission Européenne**, et à retrouver chaque année sur le site de l'Agence exécutive. Elles se regroupent en quatre types :

- Développement des cursus
- Amélioration de la qualité de l'enseignement
- Amélioration du management et des activités des établissements
- Développement de l'enseignement supérieur dans la société

Ces priorités **encadrent très précisément** les activités possibles pour un projet de Capacity Building, **et sont donc à étudier avec attention.**

QUELS FINANCEMENTS ?

La participation pour chaque projet va de 500 000€ à 1 000 000€. Une enveloppe spéciale de 500 000€ est débloquée pour des mobilités.

Le co-financement est obligatoire.

Les financements contribuent à **l'ensemble des coûts engendrés par le projet** (coûts de personnels, de voyage, d'équipements, de communication, etc.)

ⁱ S'il y a moins de 5 établissements d'enseignement supérieur dans le pays ou bien que l'établissement impliqué représente 50% de la population étudiante du pays, une dérogation s'applique